

# TROPHÉE Ô FÉMININ 2024

## REGLEMENT

Le trophée est un tournoi homologué qui se compose d'un tableau seniors Dames (NC, 40, 30/5, 30/4, 30/3) et d'une consolante (NC, 40, 30/5). Les matchs se jouent sur courts extérieurs ou couverts de toute surface, du 1<sup>er</sup> décembre 2023 à mai 2024.

Ce trophée est ouvert uniquement aux joueuses licenciées en Seine-et-Marne, n'ayant jamais été classées plus que 30/1 et en possession du certificat médical d'aptitude à la pratique du tennis en compétition. Le trophée nécessite des déplacements, l'inscription fait foi d'engagement à se déplacer sur le département pour jouer certains matchs, peu importe si la joueuse est majeure ou mineure.

## LE TABLEAU

Chaque joueuse reçoit le règlement et une partie du tableau de son épreuve. Pour chaque tour est indiquée la date limite de la rencontre. Après chaque rencontre la vainqueur doit communiquer le résultat au juge-arbitre et contacter l'adversaire suivante.

## LES PARTIES

Toutes les parties se jouent au **Format 2** : 2 sets à 6 jeux ; 3<sup>e</sup> set = SJD. A l'exception des finales, les parties se déroulent dans les clubs. Les tableaux sont établis en tenant compte de la situation géographique, afin de réduire les déplacements, mais dans le respect des règles d'établissement des tableaux. La joueuse qui reçoit est signalée par un astérisque (\*) (sauf accord entre elles). Le règlement des parties sans arbitre s'applique dans ces rencontres. Seul le juge-arbitre responsable de l'épreuve est habilité à prononcer un WO.

## LE TELEPHONE

Dès réception de leur tableau, les joueuses devront vérifier l'exactitude de leurs coordonnées téléphoniques et signaler immédiatement toute erreur au responsable de l'épreuve.

Les numéros sur liste rouge ne figureront pas sur le tableau et ne pourront être communiqués que par le responsable pour le bon déroulement de la compétition.

## LA JOUEUSE QUI RECOIT

- => est signalée par un astérisque (\*),
- => propose à son adversaire le jour, l'heure et le lieu de la rencontre,
- => fournit 3 balles neuves et homologuées.

**SI LE RESPONSABLE DE L'ÉPREUVE N'A PAS, POUR CHAQUE TOUR, LE RESULTAT DE LA PARTIE AU PLUS TARD A LA DATE INDIQUEE SUR LE TABLEAU, IL DESIGNERA SOUVERAINEMENT LA JOUEUSE QUALIFIEE POUR LE TOUR SUIVANT, AUCUN RECOURS NE SERA POSSIBLE.**

## LA JOUEUSE QUI SE DEPLACE

Contacte son adversaire afin de fixer la date et l'heure du match.

## LE VAINQUEUR

Communique le résultat au responsable, impérativement après chaque partie en précisant son nom, son n° de tableau et le score. Contacte immédiatement l'adversaire suivante. En cas d'intempérie à la date prévue pour la rencontre, si une seule des 2 joueuses peut disposer d'un court couvert, elle a priorité pour recevoir.

**Responsable de l'épreuve** : Sandrine MASSIAS - Tél 06 71 03 61 20 - [massiassandrine@gmail.com](mailto:massiassandrine@gmail.com)

# TROPHÉE DOUBLE Ô FÉMININ 2024

## REGLEMENT

Le trophée est un tournoi homologué de doubles seniors dames (NC à 15/4).

L'équipe est formée de 2 joueuses d'un même club ou de clubs différents.

Ce trophée est ouvert uniquement aux joueuses licenciées en Seine-et-Marne et en possession du certificat médical d'aptitude à la pratique du tennis en compétition. Épreuve qualificative pour les franciliennes.

Les épreuves se déroulent du 1<sup>er</sup> décembre 2023 à mai 2024. Finale le 5 mai au comité.

Le trophée nécessite des déplacements, l'inscription fait foi d'engagement à se déplacer sur le département pour jouer certains matchs, peu importe si la joueuse est majeure ou mineure.

## LE TABLEAU

Les épreuves se disputent par poules avec phase finale. La date des finales ne peut être modifiée à la demande des joueuses, le planning étant établi plusieurs semaines à avance. En cas de WO d'une équipe finaliste, la demi-finaliste sera qualifiée.

Après chaque rencontre, la vainqueur doit communiquer le résultat au juge-arbitre et contacter l'adversaire suivante.

## LES PARTIES

Toutes les parties se jouent au **Format 2** : 2 sets à 6 jeux ; 3<sup>e</sup> set = SJD. A l'exception des finales, les parties se déroulent dans les clubs. Le règlement des parties sans arbitre s'applique dans ces rencontres. Seul le juge-arbitre responsable de l'épreuve est habilité à prononcer un WO. Les poules sont établies en tenant compte de la situation géographique, afin de réduire les déplacements, mais dans le respect des règles d'établissement des poules.

**Responsable de l'épreuve** : Sylvie RICHARD - Tél 06 77 51 52 15 - [srft@orange.fr](mailto:srft@orange.fr)